

Sarlat, le 10 avril 2024

RÉUNION PUBLIQUE À SARLAT SUR LE DÉBROUSSAILLEMENT

**VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ?
VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT**

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne. De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention. L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal. Le débroussaillage est donc essentiel car il permet :

- D'éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité
- De réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- De faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention

Une réunion publique sur le débroussaillage est organisée par le SDIS et la Mairie de Sarlat jeudi 11 avril à 18h, Salle Pierre Denoix au Colombier.